Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Entrepreneuriat			
Ancien Code	ECTO3B62ENT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3620		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Yves DETHIER** (yves.dethier@helha.be) Valérie FRIPPIAT (valerie.frippiat@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette U.E. vient compléter le curriculum de formation par une approche de deux volets de la gestion d'entreprise : la Création d'entreprise et la fiscalité de l'entreprise

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
- 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
- 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
- 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- 4.3 Assurer la gestion commerciale et financière des activités et / ou projets, calculer et optimiser les coûts de revient et les prix de vente

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.1 Gérer les plannings et assurer le suivi des différents projets, dossiers et actions

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage sont repris dans la fiche spécifique à l'activité d'apprentissage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B62ENTA	Création d'entreprise	3 h / 1 C
ECTO3B62ENTB	Fiscalité des entreprises	3 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO3B62ENTA	Création d'entreprise	10
ECTO3B62ENTB	Fiscalité des entreprises	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement
Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.
Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :
• Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
• Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.
En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité
d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.
Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les deux activités qui constituent cette U.E. sont tout à fait complémentaires puisque entreprendre suppose créer sont entreprise et qu'en fonction de la forme juridique choisie pour celle-ci les principes fiscaux qui s'appliqueront seront différents.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Création d'entreprise			
Ancien Code	4_ECTO3B62ENTA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3621		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	3 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Valérie FRIPPIAT** (valerie.frippiat@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les étudiants de 3ème Baccalauréat en Gestion Hôtelière s'apprêtent après une formation économique de trois ans à entrer pleinement dans la vie professionnelle. Un choix se présente à eux : opter pour un statut social d'indépendant et créer leur propre entreprise ou travailler comme salariés dans une entreprise?

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1.4. développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
1.6. Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
4.2. Rechercher, vérifier, comparer et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contenu repose sur les aspects pratiques, peu administratifs liés à la création
d'une entreprise. Ce contenu s'appuie sur les volets qui composent tout business model/business-plan. Il sera illustré par des exemples visant à éclairer l'étudiant.

Démarches d'apprentissage

S'agissant d'une activité de 12H, la démarche d'apprentissage choisie repose sur plusieurs actions à choisir en fonction du temps disponible, de la planification de l'activité, des possibilités offertes durant le quadrimestre (l'intervention du professeur, d'entrepreneurs pouvant ainsi témoigner de leur expérience, ...)
Des sites internet seront aussi proposés aux étudiants afin qu'ils puissent par eux-mêmes poursuivre la réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur est à la disposition des étudiants durant le cours. Des documents sont déposés dans le cours afin que l'étudiant(e) puisse y trouver des compléments d'informations.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne
Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe
L'évaluation reposera sur la réalisation d'un travail portant sur l'ébauche du business model / business plan d'un projet personnel.
A aucun moment il ne s'agira d'exiger la réalisation d'un deuxième TFE.
L'objectif du travail étant de demander à l'étudiant de mener une réflexion personnelle sur un éventuel projet. Dans le cas où l'étudiant n'aurait aucun projet personnel, il lui est demandé de se projeter dans une situation qu'il pourrait envisager. Un travail non remis pour l'échéance ou ne repectant pas les modalités reprises dans le cours sur la plateforme donnera lieu à une cote d'échec pour l'activité. En cas de seconde session, l'étudiant devra réaliser le travail dans les mêmes conditions que celles qui présidaient à sa réalisation pour la première session.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.
Etudiants diplômables en janvier
L'AA est réorganisable en janvier. Les modalités sont les mêmes qu'énoncées ci-dessus et la matière est la même.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires
Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité des entreprises			
Ancien Code	4_ECTO3B62ENTB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3622		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	3 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Yves DETHIER** (yves.dethier@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Objectif général

Permettre aux étudiants de comprendre les bases du système fiscal belge et d'identifier les implications fiscales concrètes liées à la gestion d'une activité professionnelle. L'objectif est de donner des repères clairs, utiles et applicables, sans entrer dans les techniques d'optimisation complexes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences terminales visées

À la fin de ce cours, l'étudiant sera capable de :

1. Expliquer la logique et les finalités de la fiscalité en Belgique.
2. Distinguer les principaux statuts professionnels (indépendant, société) et leurs implications fiscales.
3. Appliquer les règles de base de l'ISOC et de la TVA à des cas simples.
4. Identifier les dépenses fiscalement admissibles et les erreurs fréquentes.
5. Situer la fiscalité dans une démarche de gestion responsable.

Connaissances terminales

L'étudiant devra être capable de :

1. Décrire le fonctionnement de base de l'ISOC et de l'IPP dans un cadre professionnel.
2. Expliquer les principes de la TVA et ses obligations de base.
3. Comparer les régimes fiscaux applicables selon le statut juridique de l'activité.
4. Identifier les critères de déductibilité d'un frais professionnel.
5. Repérer des erreurs fréquentes (TVA mal appliquée, frais non déductibles...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Module 1 – Finalités et logique du système fiscal
2. Module 2 – Statuts juridiques et implications fiscales

3. Module 3 – ISOC : Introduction appliquée à l'impôt des sociétés
4. Module 4 – TVA : principes essentiels
5. Module 5 – Frais professionnels et déductibilité
6. Module 6 – IPP : aperçu minimal pour situer le choix de statut
7. (...)

Démarches d'apprentissage

• Cours magistral interactif
• Études de cas simples (ex. : consultant, PME, gîte rural, chauffeur indépendant)
• Quiz formatifs en classe
• Fiches synthétiques visuelles (statuts, taux, erreurs à éviter)
• Tableaux comparatifs (IPP/ISOC, frais déductibles/non déductibles...)

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Notes de cours et Powerpoint disponibles sur la plate-forme "Connected"

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.Code TVA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à 100% en première et seconde session.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité
d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier
L'AA est réorganisable en janvier. Les modalités sont les mêmes qu'énoncées ci-dessus et la matière est la même.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).